

## ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

Saison 2023.2024

Questionnaire de santé QS-SPORT  
**renouvellement** de la licence FFHG discipline **HOCKEY SUR GLACE** uniquement



### ATTENTION

**Ce formulaire ne concerne pas les licencié(e)s PARA HOCKEY SUR GLACE**  
pour la souscription (renouvellement et/ou création) d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE**  
(licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.

Je soussigné(e) ..... [Prénom NOM]

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date : .....

Signature du licencié

### RAPPEL REGLEMENTAIRE

Le renouvellement de la licence **HOCKEY SUR GLACE** n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace (**sauf tous les trois ans**).

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01, disponible sur le site internet fédéral, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.

**Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même)**

Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace **de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant)**.



, pour la souscription d'une licence **PARA HOCKEY SUR GLACE** (licence principale et extension) le certificat médical de moins d'un (1) an sera exigé.